



MOBILISATION POUR LA RECONSTRUCTION

À la suite des incendies, la Ville du Porge, l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine et le CAUE de la Gironde unissent leurs compétences pour accompagner les habitants sinistrés.

Après le temps de l'urgence et de la lutte contre les incendies vient désormais celui de l'accompagnement des habitants, de l'évaluation des dommages et de la reconstruction.

Face à l'ampleur et au caractère exceptionnel de la situation, **la Commune du Porge, l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine et le CAUE de la Gironde ont décidé d'agir conjointement** afin d'accompagner les habitants dans leurs premières réflexions et démarches et de favoriser une mobilisation coordonnée des professionnels de l'architecture.

Cette démarche commune doit permettre à chacun de mieux identifier les interlocuteurs auxquels s'adresser, leur rôle respectif et les différentes étapes à envisager avant d'engager un projet de reconstruction.

Reconstruire dans un contexte exceptionnel

La reconstruction qui s'engage au Porge dépasse la seule question du remplacement des bâtiments détruits. Elle doit permettre aux habitants de retrouver leur logement et leur cadre de vie tout en tenant compte des caractéristiques particulières du territoire et des enseignements de l'incendie.

Les projets devront ainsi conjuguer **qualité architecturale, urbaine et paysagère, qualité d'usage, performance environnementale et meilleure prise en compte des risques.**

L'implantation des constructions sur les parcelles, leur relation avec les espaces extérieurs et la végétation, le choix des matériaux et des modes constructifs, leur performance énergétique ou encore leur insertion dans le paysage constituent autant de dimensions à prendre en compte pour construire des projets durables et adaptés au territoire du Porge.

Un accompagnement coordonné pour rendre les démarches plus lisibles

Dans ce contexte particulier, **la Commune du Porge, le CAUE de la Gironde et l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine interviennent de manière complémentaire**, chacun dans le cadre de ses missions.

La Commune du Porge constitue l'interlocuteur de proximité des habitants et accompagne la mise en œuvre de la reconstruction à l'échelle du territoire, notamment au regard des règles d'urbanisme applicables et des enjeux propres à la commune.



Le CAUE de la Gironde apporte aux particuliers un conseil gratuit, neutre et indépendant en amont pour aider les habitants à préciser leurs besoins, à mieux comprendre les enjeux liés à leurs parcelles et à leur environnement dans le cadre de leurs projets de reconstruction. Son intervention s'appuie sur un Cadre de référence co-élaboré avec la commune du Porge, sur la mise à disposition de fiches pratiques en ligne et, à titre exceptionnel, sur l'assistance technique d'un architecte-conseil lors de permanences renforcées (particuliers, élus et techniciens ADS sur demande pour les dossiers complexes).

Le Conseil régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine accompagne cette mobilisation en apportant son expertise sur l'exercice professionnel et en facilitant la mise en relation avec des architectes inscrits à l'Ordre susceptibles d'intervenir auprès des particuliers sinistrés. **Au-delà de cet accompagnement, l'Ordre est mobilisé aux côtés des autres acteurs du cadre de vie pour porter auprès des élus et des décideurs publics une réflexion plus large sur l'adaptation de nos territoires aux risques majeurs et leur prise en compte dans les politiques d'aménagement et de construction.**

Cette organisation vise notamment à **donner aux habitants des repères clairs dans un contexte où de nombreuses propositions de services peuvent leur être adressées**, et à leur permettre d'engager leur projet en connaissance de cause.

Reconstruire avec un architecte : faire le choix d'un projet de qualité

Dans le contexte particulier d'une reconstruction après sinistre, **faire appel à un architecte permet de ne pas seulement reconstruire un bâtiment, mais de penser un projet dans sa globalité**, en fonction des besoins et des usages de ses habitants, des caractéristiques du terrain et de son environnement, des contraintes réglementaires et des risques auxquels il peut être exposé.

Par sa vision d'ensemble, l'architecte est en mesure de proposer des solutions adaptées pour concilier **qualité architecturale, qualité d'usage, confort, performance environnementale et résilience du bâti**.

La reconstruction peut ainsi être l'occasion de **concevoir un logement de qualité, durable et adapté aux usages d'aujourd'hui comme aux enjeux de demain**, tout en respectant l'identité architecturale et paysagère du territoire du Porge.

L'architecte peut accompagner les propriétaires tout au long de leur projet, depuis l'analyse de leurs besoins et la conception jusqu'aux autorisations d'urbanisme, à la consultation des entreprises et au suivi du chantier.

Faciliter la mise en relation avec des architectes

Afin de faciliter la mise en relation des habitants sinistrés avec des professionnels en capacité de les accompagner, **la Commune du Porge et l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine souhaitent identifier des architectes volontaires et mobilisables pour intervenir sur le territoire**, à la suite d'un appel à candidatures lancé auprès de l'ensemble des architectes de Nouvelle-Aquitaine.



Ces contacts seront mis à disposition par la Mairie du Porge aux habitants concernés afin qu'ils puissent identifier et contacter directement des architectes susceptibles de les accompagner dans leur projet. **Les architectes qui y figureront seront tous inscrits au Tableau de l'Ordre des Architectes**, une vérification essentielle qui permet de s'assurer que le professionnel est habilité à porter le titre d'architecte, qu'il respecte les obligations attachées à l'exercice de la profession et qu'il est notamment soumis à des règles déontologiques et à des obligations d'assurance professionnelle.

Cette démarche constitue uniquement une mise en relation : elle ne relève pas du bénévolat. Les missions qui pourront être confiées aux architectes s'exerceront dans le cadre habituel d'une relation contractuelle et rémunérée entre le maître d'ouvrage et l'architecte.

Ce dispositif doit ainsi permettre aux habitants de disposer d'un accès facilité à des professionnels disponibles tout en conservant **leur entière liberté dans le choix de l'architecte auquel ils souhaitent confier leur projet.**

Communiqué conjoint de :

Martial Zaninetti
Maire du Porge

Virginie Gravière
Présidente du Conseil régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine

Elodie Vouillon
Directrice du CAUE de la Gironde